



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1456

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 9° - Meyzieu - Tassin la Demi Lune - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône**

objet : **Collèges publics - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes relatives à des opérations de restructuration des collèges Jean Perrin, Evariste Galois, Jean-Jacques Rousseau, André Lassagne, Jean de Tournes**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Morage.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1456**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Lyon 9° - Meyzieu - Tassin la Demi Lune - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône

objet : **Collèges publics - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes relatives à des opérations de restructuration des collèges Jean Perrin, Evariste Galois, Jean-Jacques Rousseau, André Lassagne, Jean de Tournes**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet de délibération traite de l'individualisation complémentaire de cinq autorisations de programme, relatives aux opérations de restructurations et de reconstructions dans les collèges, initiées par le Département du Rhône.

I - Autorisation de programme complémentaire pour la restructuration du collège Jean Perrin à Lyon 9°**1° - Contexte**

L'opération de restructuration du Collège Jean Perrin, construit en 1864, a été lancée en 2007 par le Département du Rhône avec un démarrage de chantier en 2012.

Cette opération fait partie des opérations transférées à la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015 qui a achevé le chantier au premier semestre 2015. L'année de garantie de parfait achèvement vient de se terminer. Il s'agit aujourd'hui de pouvoir solder l'opération.

L'opération réalisée consistait en une restructuration intérieure complète des 4 bâtiments et leur réorganisation technique et fonctionnelle, elle comprenait :

- la création de 2 salles de sport en extérieur, dans l'enceinte du collège,
- la rénovation complète de l'établissement sur certains aspects techniques (menuiseries, façades, isolation thermique, etc.),
- la remise en conformité des installations en terme de sécurité incendie et les travaux d'adaptation des bâtiments en rapport avec l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- la création d'une salle polyvalente de 120 places accessible également en dehors des heures ouvrées du collège.

2° - Aspects techniques et financiers

Au 1er janvier 2015, date de la création de la Métropole, l'autorisation de programme restant à transférer s'élevait à 2 060 000 €. Il s'avère que seul 1 800 000 € a été inscrit au budget de la Métropole. Il convient de doter l'opération du montant de 2 060 000€, initialement prévu, pour solder le paiement des entreprises de travaux et des prestataires intellectuels.

Aussi, il est demandé d'autoriser l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme de 260 000 €.

II - Autorisation de programme complémentaire pour la restructuration du collège Évariste Galois à Meyzieu

1° - Contexte

L'opération de restructuration du Collège Évariste Galois à Meyzieu a été lancée en juillet 2007 par le Département du Rhône avec un démarrage de chantier en 2014, comprenant 3 phases de livraisons.

Depuis 2015, la Métropole de Lyon poursuit le chantier qui s'achèvera à la fin 2016 pour la partie bâtie, et au premier trimestre 2017 pour les aménagements extérieurs.

Le collège, construit en 1972, se décompose en 8 bâtiments, dont des ateliers de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) habitat, vente, distribution, magasinage.

L'opération consiste en la restructuration technique et fonctionnelle intérieure complète des bâtiments du collège.

L'établissement est dimensionné pour un effectif à terme de 750-780 élèves, avec une demi-pension en production sur place aménagée en salad'bar pour 400 couverts par jour.

2° - Aspects techniques et financiers

L'autorisation de programme inscrite au budget de la Métropole au 1er janvier 2015 et issue du Département s'élevait à 9 960 000 €. Lors du chantier de désamiantages complémentaires, des renforcements structurels obligatoires ont dû être réalisés, ainsi que des mises aux normes réglementaires et des adaptations fonctionnelles au regard des dernières évolutions pédagogiques.

Pour achever l'opération, il conviendrait d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 540 000 €, portant le montant total de l'opération à 10 500 000 €.

III - Autorisation de programme complémentaire pour la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune

1° - Contexte

Le collège, construit en 1971, se décompose en 6 bâtiments. L'opération consiste en la restructuration intérieure fonctionnelle et technique complète des bâtiments, ainsi que le réaménagement de l'entrée et des espaces extérieurs.

L'établissement sera dimensionné pour un effectif à terme de 750 élèves et une demi-pension de 560 rationnaires. L'opération ne concernera pas les logements présents sur le site.

L'opération de restructuration du Collège Jean-Jacques Rousseau a été lancée en avril 2011 par le Département du Rhône. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 27 août 2012 au lauréat. Les études de conception ont été réalisées de 2013 à 2014 jusqu'en phase avant-projet sommaire. Cette opération était en phase étude conception lors de son transfert à la Métropole de Lyon.

La consultation des entreprises est en cours. Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2017, avec une durée de travaux de 24 mois environ.

2° - Aspects techniques et financiers

Le montant total de l'opération votée par le Département du Rhône, base du programme et de la consultation de la maîtrise d'œuvre, s'élevait à 12,5 millions d'euros.

Il s'avère que seul 12 024 789 € ont été inscrits au budget de la Métropole au 1er janvier 2015. Lors de l'étude d'avant-projet détaillé, la prise en compte de coûts de désamiantage et de normes en matière thermique confirme un manque de 500 000 €, sur la base de l'autorisation de programme actuelle.

Ainsi, il est demandé l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme de 500 000 €, portant l'autorisation de programme totale individualisée à 12 524 796 €. Cette enveloppe permettra d'engager les marchés et de lancer l'opération en phase travaux au second semestre 2016.

IV - Autorisation de programme complémentaire pour la reconstruction du collège André Lassagne à Caluire et Cuire

1° - Contexte

Construit en 1973, le collège André Lassagne est une structure ayant accueilli plus de 900 élèves, dont la SEGPA.

Le collège a été régulièrement entretenu, mais le nombre important de locaux, leurs inadaptations fonctionnelles et techniques, les difficultés de gestion des flux d'élèves et de surveillance des bâtiments dispersés, ne correspondent plus aux exigences actuelles.

L'opération de reconstruction et de restructuration du collège André Lassagne a été lancée en 2011 par le Département du Rhône. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 18 décembre 2012 et les études de conception ont débuté en 2013.

L'opération a privilégié la reconstruction sur le site et prévoit :

- une capacité d'accueil basée sur 680-700 élèves,
- la reconstruction de 3 900 mètres carrés environ de locaux réorganisant l'espace autour de l'entrée de l'établissement (locaux d'accueil et de vie scolaire) et autour d'une cour unique,
- la restructuration et la réorganisation de 1 700 mètres carrés de locaux incluant leur désamiantage préalable,
- la démolition de certains locaux (trop vétustes ou inadaptés) après désamiantage donnant ainsi la possibilité de construire en lieu et place,
- une remise à niveau technique et réglementaire de l'ensemble des locaux,
- une mise en accessibilité complète de l'établissement aux personnes à mobilité réduite,
- une véritable séparation des flux élèves, véhicules et services,
- une salle polyvalente indépendante pouvant être utilisée en dehors des heures ouvrées du collège.

Concernant la demi-pension, celle-ci sera réorganisée selon le principe du salad'bar maîtrisé (réduction des quantités de déchets générés lors des repas). L'objectif étant de pouvoir accueillir jusqu'à 450 demi-pensionnaires (+ 20 à 30 commensaux).

Le bâtiment destiné au logement ne sera, quant à lui, pas impacté par l'opération. Enfin, le tènement initial du collège, d'une surface de 22 692 mètres carrés, sera ramené à une surface destinée au collège de 15 000 mètres carrés environ.

Il est prévu la construction d'un préau d'environ 300 mètres carrés, ainsi que de 50 places de parking pour le personnel, et des abris deux-roues pour le personnel et les élèves.

En termes de calendrier, les principales étapes à venir sont les suivantes : la finalisation des études de conception en septembre, avec un objectif de démarrage des travaux à l'été 2017, d'une durée de 24 mois pour la partie collège, puis de 4 mois pour la construction de la salle polyvalente.

2° - Aspects techniques et financiers

Le montant de l'autorisation de programme individualisée votée par la Métropole s'élève à 17 200 000 €. Mais le programme datant de 2010 et le vote de l'autorisation de programme de 2011, ils ne prenaient pas en compte les dernières réglementations en matière de désamiantage nécessitant plus de prélèvements préalables avant travaux ainsi que les mesures particulières lors des démolitions. De même, l'étude structurelle des bâtiments à conserver n'avait pu être réalisée.

Aujourd'hui, ces diagnostics et études ont été réalisés et mettent en évidence, dans le cadre de l'avant-projet définitif, une sous-évaluation de certains coûts, dont les travaux de désamiantage, mais également des coûts de renforcement de structures sur les bâtiments qui, initialement, devaient être maintenus et restructurés.

Pour ces bâtiments, au vu du comparatif des coûts, il s'avère préférable de les démolir et de les reconstruire permettant, par ailleurs, un gain de fonctionnalité.

Sur cette base, compte-tenu d'aléas toujours possibles en phase chantier sur une opération de restructuration lourde de ce type, conduite en site occupé, il est demandé un complément de l'autorisation de programme de 1 100 000 €.

Le montant total de l'opération s'élèvera au final à 18,3 millions d'euros.

V - Autorisation de programme complémentaire pour la restructuration du collège Jean de Tournes à Fontaines sur Saône

1° - Contexte

Le collège Jean de Tournes, construit en 1970, est constitué de bâtiments vétustes et de préfabriqués. Il ne correspond plus aux exigences actuelles, tant sur le plan technique que sur le plan pédagogique. Il accueille, en outre, 570 demi-pensionnaires (dont 20 commensaux) pour les repas de midi, qui sont gérés en production sur place.

L'opération de restructuration et d'extension du collège a été lancée en 2013 par le Département du Rhône. Un concours sur esquisses a été organisé en 2014.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié par la Métropole de Lyon le 22 septembre 2015.

Sur la base d'une capacité de 650 élèves, l'opération prévoit les interventions suivantes :

- la restructuration et la réorganisation de 4 700 mètres carrés de locaux, incluant leur désamiantage préalable,
- la construction d'une extension de 1 100 mètres carrés environ, avec révision de l'espace autour de l'entrée de l'établissement (locaux d'accueil et de la vie scolaire) et autour d'une cour unique,
- la démolition de certains locaux vétustes ou inadaptés et de 3 bâtiments préfabriqués,
- une remise à niveau technique et réglementaire de l'ensemble des locaux,
- une mise en accessibilité complète de l'établissement aux personnes à mobilité réduite.

Concernant la demi-pension, celle-ci sera réorganisée selon le principe du salad'bar maîtrisé (réduction des quantités de déchets générés lors des repas). L'objectif étant de pouvoir accueillir jusqu'à 600 demi-pensionnaires (+ 20 à 30 commensaux).

Concernant les logements de fonction, leur nombre sera ramené de 5 à 4, en supprimant le logement existant proche de l'administration avec une réaffectation fonctionnelle.

Il est prévu, par ailleurs, la construction d'un préau d'environ 300 mètres carrés, ainsi que de 50 places de parking pour le personnel, et des abris deux-roues pour le personnel et les élèves.

En termes de calendrier, les principaux jalons de l'opération sont les suivants : une fin des études en 2016, un démarrage des travaux entre l'été et le second semestre 2017, et une livraison fin d'année 2019 et début d'année 2020. La durée des travaux s'établit à environ 27 mois.

2° - Aspects techniques et financiers

Au plan financier, le montant total de l'opération votée par le Département du Rhône et base du concours, s'élevait 11,5 millions d'euros. Ce montant tenait compte des incertitudes liées à l'absence de diagnostic amiante, de plomb et d'étude géotechnique préalable au moment de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le montant inscrit au budget de la Métropole en 2015 est de 10,6 millions d'euros.

Aujourd'hui, les diagnostics et l'étude ont été réalisés et mettent en évidence, dans le cadre des études d'avant projet sommaire menées par la maîtrise d'œuvre, une sous-évaluation du coût des travaux d'environ 500 000 € HT, dont en particulier 419 000 € HT au titre du désamiantage.

Sur cette base et compte-tenu d'aléas toujours possibles en phase chantier sur une opération de restructuration lourde de ce type, conduite en site occupé, il est nécessaire de compléter l'autorisation de programme de l'opération de 900 000 € soit un montant total de 11,5 millions d'euros.

Afin de permettre la poursuite et l'achèvement des travaux, d'une part, et le lancement des consultations d'entreprises sur la base d'un montant de travaux validé, d'autre part, il est proposé au Conseil d'approuver le principe d'individualisations complémentaires d'autorisations de programmes pour :

- la restructuration du collège Jean Perrin, à Lyon 9°,
- la restructuration du collège Évariste Galois, à Meyzieu,
- la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau, à Tassin la Demi Lune,
- la restructuration du collège André Lassagne, à Caluire et Cuire,
- la restructuration du collège Jean de Tournes, à Fontaines sur Saône ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le "2° - Aspects techniques et financiers" du "III - Autorisation de programme complémentaire pour la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune" de l'exposé des motifs, il convient de lire dans le paragraphe commençant par "Ainsi, il est demandé, etc." :

- "12 524 789"

au lieu de :

"12 524 796" ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - la poursuite et l'achèvement des travaux des collèges Jean Perrin, Evariste Galois, Jean-Jacques Rousseau, André Lassagne et Jean de Tournes.

2° - Décide :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Education, au budget principal, sur l'opération n° 0P34O3350A restructuration du collège Jean Perrin, à Lyon 9°, pour un montant de 260 000 € en dépenses, en 2016. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 2 060 000 € en dépenses,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Education au budget principal, sur l'opération n° 0P34O3352A pour la restructuration du collège Évariste Galois, à Meyzieu, pour un montant de 540 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 220 000 € en 2016 et de 320 000 € en 2017. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 10 500 000 € en dépenses,

c) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Education, au budget principal, sur l'opération n° 0P34O3354A restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau, à Tassin la Demi Lune, pour un montant de 500 000 € en dépenses en 2019. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 12 524 789 € en dépenses,

d) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Education, au budget principal, sur l'opération n° 0P34O3370A restructuration du collège André Lassagne, à Caluire et Cuire, pour un montant de 1 100 000 € en dépenses, en 2020. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est porté à 18 300 000 € en dépenses,

e) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Education, au budget principal, sur l'opération n° 0P34O3372A restructuration du collège Jean de Tournes, à Fontaines sur Saône, pour un montant de 900 000 € en dépenses, en 2019. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 11 500 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.